

## MESURE D'ACCOMPAGNEMENT TSA-INTÉGRATION

<p><b>A qui s'adresse la mesure d'accompagnement TSA-intégration ?</b></p>	<p>Aux enseignant-e-s d'un élève avec TSA diagnostiqué.</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>La mesure d'accompagnement TSA-Intégration intervient sur les stratégies pédagogique-éducatives afin de favoriser l'intégration et/ou le maintien scolaire de l'élève. L'action de l'accompagnateur-trice de projets TSA a pour objectif prioritaire d'offrir un appui individualisé à l'enseignant-e. L'accompagnateur-trice de projets TSA agit en complémentarité des structures d'accueil et du réseau d'encadrement existant.</p>
<p><b>Types d'intervention</b></p>	<p><i>Informations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas de besoin, et en accord avec les parents, une présentation à la classe de la problématique des TSA peut être organisée. La forme et les modalités de cette présentation sont discutées avec les enseignant-e-s et les parents.</li> </ul> <p><i>Conseil</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accompagnateur-trice de projets TSA élabore, avec l'enseignant-e, des propositions d'intervention et d'adaptation des pratiques pédagogiques. Des pistes et des outils peuvent également être proposés pour aider l'enfant et son réseau familial à mieux gérer les comportements et les émotions.</li> </ul>
<p><b>Procédure</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mesure s'adresse exclusivement aux élèves diagnostiqué-e-s. L'enseignante, par l'intermédiaire de sa direction et en accord avec les parents, adresse une demande à la Section pédagogie spécialisée du Service de l'enseignement à l'aide du formulaire officiel.</li> <li>• Le Service de l'enseignement par la Section pédagogie spécialisée évalue la demande et, le cas échéant, mandate la structure d'accompagnement TSA.</li> </ul>
<p><b>Processus</b></p>	<p>Le processus est déterminé en collaboration avec le-la conseiller-ère pédagogique de l'enseignement spécialisé et l'accompagnateur-trice de projets TSA.</p>